

Alors que le gouvernement annonçait en septembre 2023 la volonté de produire 1 million de pompes à chaleur sur son territoire d'ici 2027, Bruno Le Maire présentait ce mardi 16 avril son plan d'action pour atteindre cet objectif. Parmi les mesures évoquées, la modification des conditions d'accès aux aides publiques, les réservant aux équipements fabriqués en France ou en Europe, avec pour objectif de créer une filière française dédiée.

Alors que les achats de pompes à chaleur ont déjà reculé de 13% en 2023 et de près de 40% sur le début d'année 2024*, HomeServe Energies Services, division dédiée au confort thermique et la performance énergétique du groupe HomeServe, s'interroge sur l'efficacité réelle des mesures annoncées. Réaction.

“Les derniers mois ont été marqués par beaucoup d'instabilités réglementaires sur la rénovation énergétique, incluant les pompes à chaleur. Des évolutions qui ont participé à la frilosité des Français à se lancer, allant même jusqu'à gripper le marché. Bien que ce plan soit louable dans son intention, les mesures évoquées soulèvent cependant des questions de fond : cette énième modification des critères ne risque-t-elle pas de renforcer l'illisibilité et le blocage du marché ? L'heure doit être à la simplification, à la clarification et à la stabilité des règles pour lui donner un nouveau souffle ! Et si la formation des professionnels est évoquée à la marge, qu'en est-il concrètement pour nos techniciens et installateurs ? Pour remplir cet ambitieux objectif, la France a besoin de bras formés à ces technologies. La formation des installateurs ne peut plus attendre, elle doit être accessible et massifiée. Et pour absorber la demande, le gouvernement doit travailler activement à l'attractivité de la filière pour recruter les professionnels de demain !” **Philippe Notargiacomo, Président de HomeServe Energies Services**